

CréditJuris *Avocats*

Demande de crédit commercial — modèle ontarien

Il s'agit d'un modèle destiné à votre entreprise, à faire remplir par vos clients. Remplacez [VOTRE ENTREPRISE] et les autres mentions entre crochets par vos coordonnées avant utilisation, et adaptez le texte à votre secteur. Faites-le réviser par un avocat inscrit en Ontario avant de le déployer pour des dossiers à forte valeur ou dans un secteur réglementé.

Section A — Identification du demandeur

DÉNOMINATION SOCIALE

NOM COMMERCIAL (SI DIFFÉRENT)

NUMÉRO DE SOCIÉTÉ DE L'ONTARIO (OCN) OU NUMÉRO D'ENTREPRISE FÉDÉRAL (NE)

DATE DE CONSTITUTION

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL INSCRITE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

ADRESSE DE LIVRAISON OU DE SERVICE (SI DIFFÉRENTE)

TÉLÉPHONE PRINCIPAL

SITE WEB

Section B — Personne-ressource aux comptes fournisseurs

NOM COMPLET

TITRE

COURRIEL DIRECT

TÉLÉPHONE DIRECT

Section C — Administrateurs et dirigeants

NOM DE L'ADMINISTRATEUR / DIRIGEANT N° 1

TITRE

NOM DE L'ADMINISTRATEUR / DIRIGEANT N° 2

TITRE

Section D — Références commerciales et bancaire

RÉFÉRENCE COMMERCIALE N° 1 – ENTREPRISE / PERSONNE-RESSOURCE / TÉLÉPHONE / COURRIEL

RÉFÉRENCE COMMERCIALE N° 2 – ENTREPRISE / PERSONNE-RESSOURCE / TÉLÉPHONE / COURRIEL

RÉFÉRENCE COMMERCIALE N° 3 – ENTREPRISE / PERSONNE-RESSOURCE / TÉLÉPHONE / COURRIEL

INSTITUTION FINANCIÈRE

SUCCURSALE / TRANSIT

PERSONNE-RESSOURCE

Section E — Crédit demandé

LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE (CAD)

VOLUME MENSUEL PRÉVU (CAD)

CONDITIONS DE PAIEMENT SOUHAITÉES (P. EX. NET
30)

BON DE COMMANDE EXIGÉ ? (OUI / NON)

Section F — Conditions de crédit

En signant ci-dessous, le demandeur accepte les conditions suivantes, qui régissent toutes les ventes, prestations et facilités de crédit consenties par [VOTRE ENTREPRISE] au demandeur :

- 1. Conditions de paiement.** Toute facture est payable dans les [30] jours de sa date, sauf entente écrite contraire. Le paiement est réputé reçu à la date où les fonds sont compensés au compte de [VOTRE ENTREPRISE].
- 2. Intérêts sur les sommes en souffrance.** Les sommes en souffrance portent intérêt au taux de [1,5] % **par mois, composé mensuellement, soit [19,56] % par année**, à compter du lendemain de l'échéance jusqu'au paiement intégral. Cette mention du taux annualisé est faite conformément à l'article 4 de la *Loi sur l'intérêt* (fédérale).
- 3. Frais de recouvrement.** Le demandeur s'engage à rembourser les honoraires juridiques raisonnables, les dépens et les débours engagés par [VOTRE ENTREPRISE] pour recouvrer toute somme en souffrance, qu'une instance judiciaire soit introduite ou non.
- 4. Droit applicable et for.** La présente entente et tout différend qui en découle sont régis par le droit de la province de l'Ontario et par le droit fédéral canadien qui s'y applique. Les parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario, siégeant à [Toronto].
- 5. Compensation et contestation.** Le demandeur renonce à tout droit de compensation, de déduction ou de retenue, sauf accord écrit exprès de [VOTRE ENTREPRISE]. Toute contestation doit être soulevée par écrit dans les [15] jours de la date de la facture, à défaut de quoi la facture est réputée acceptée.
- 6. Vérifications de crédit — consentement LPRPDE.** Le demandeur autorise expressément [VOTRE ENTREPRISE] à obtenir en tout temps des rapports de crédit et d'autres renseignements le concernant auprès d'Equifax Canada, de TransUnion Canada, de Dun & Bradstreet, d'intermédiaires de bureaux de crédit ainsi que des références commerciales et bancaire indiquées ci-dessus. Ce

consentement est donné conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE / PIPEDA).

7. Communications électroniques — consentement LCAP. Le demandeur consent à recevoir de [VOTRE ENTREPRISE] des communications électroniques portant sur le compte, les factures et les questions commerciales connexes, conformément à la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP / CASL).

8. Changement de renseignements. Le demandeur avisera [VOTRE ENTREPRISE] par écrit dans les [10] jours de tout changement de dénomination sociale, d'actionnariat, d'adresse ou de personne-ressource.

SIGNATURE — DIRIGEANT
AUTORISÉ DU DEMANDEUR

NOM ET TITRE EN LETTRES
MOULÉES

DATE

Section G — Cautionnement personnel (facultatif)

Utilisez cette section lorsque le crédit est consenti à une société récente, à un demandeur au bilan mince ou à un nouveau client, et que le risque justifie le cautionnement personnel d'un dirigeant. En Ontario, le Statute of Frauds exige que le cautionnement soit écrit et signé par la caution.

En contrepartie du crédit consenti au demandeur par [VOTRE ENTREPRISE], le soussigné (la « caution ») garantit personnellement, inconditionnellement et irrévocablement à [VOTRE ENTREPRISE] le paiement intégral et ponctuel de toutes les sommes dues ou à devoir par le demandeur à [VOTRE ENTREPRISE], y compris les intérêts au taux prévu au paragraphe F.2 et tous les frais de recouvrement raisonnables visés au paragraphe F.3. Le présent cautionnement est continu et demeure en vigueur jusqu'à révocation écrite; la révocation est sans effet sur les sommes dues au moment où elle prend effet. La caution renonce à l'avis de défaut, à la mise en demeure et à tous les moyens de défense qui appartiendraient autrement au demandeur.

CAUTION — NOM LÉGAL COMPLET

DATE DE NAISSANCE

CAUTION — ADRESSE PERSONNELLE

SIGNATURE — CAUTION

SIGNATURE DU TÉMOIN

DATE

POUR DÉMARRER UN MANDAT

Consultation gratuite de 30 minutes · calendly.com/emile-nicolov-creditjuris/30min

Portail client (dépôt sécurisé du dossier) · www.creditjuris.com/portail

Modèle fourni à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'est pas adapté à votre entreprise; révisiez-le et personnalisez-le avant de l'utiliser.